

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2024

Le mercredi 27 novembre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Marie-Laure FELIX

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU

Représentés :

Absents et excusés : Jenny HURTAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Dominique SOUCHET

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2024.
- 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Erratum sur la délibération autorisant la signature de la convention de service de balayage sur voirie par la commune de Surgères.
- 4- Présentation de l'étude hydraulique réalisée sur Blameré.
- 5- Prévision coupe de bois 2024-2025 (Bois de Benon secteur Blameré).
- 6- Création de deux postes non permanents d'agent recenseur.
- 7- Projet effacement des réseaux rue de Vouhé, chemin des Combes, chemin du Vieux rail et route de la Chardonnière.
- 8- Vérifications préalables de l'état des équipements (voiries, trottoirs, candélabres...) et espaces verts du lotissement "La Sablière" avant transfert amiable.
- 9- Communauté de Communes Aunis-Sud : Autorisation à donner pour signer l'avenant n°1 à la convention au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols.
- 10- Communauté de Communes Aunis-Sud : Présentation du projet Pôle Gare de Surgères.
- 11- Plantation de haies en 2025.
- 12- Travaux en cours et à venir.
- 13- Animations : Distribution des paniers à nos aînés, spectacle de Noël, plantation, Vœux.
- 14- Divers.

Début de la Séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2024 après les modifications suivantes : Le titre du compte-rendu est le 22 octobre 2024 et non le 04 septembre 2024. La date des vœux à la population est le 11 janvier 2025 et non le 12 janvier 2025.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Amélie BONNEAU, notaire à Bourgneuf, pour le bien cadastré A256p et A756p d'une superficie de 702 m² et situé 22 rue d'en Bas à Blameré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A268, A269 et A270 d'une superficie de 1 516 m² et situé rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A723 d'une superficie de 628 m² et situé 5A route de la Mâcre à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens susnommés.

3- Erratum sur la délibération autorisant la signature de la convention de service de balayage sur voirie par la commune de Surgères.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le nombre de jours estimés pour le balayage par an rédigé sur la délibération n° DE_058_2024 est inexacte.

- Cette disposition sera effective tout au long de l'année à raison d'une estimation de 9 jours à 11 jours par an, soit une estimation de 63 à 77 heures. Et non 3 jours par an à raison de 21 heures.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de balayage avec la commune de Surgères avec la modification apportée.

4- Présentation de l'étude hydraulique réalisée sur Blameré.

Monsieur le Maire présente l'étude hydraulique réalisée par Impact eau, sur le village de Blameré suite aux inondations survenues en septembre-octobre 2023. Le conseil municipal prend acte des explications entendues.

5- Prévision coupe de bois 2024-2025 (Bois de Benon secteur Blameré).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement et décide d'affecter la parcelle le Bois du Fraigneau de la forêt sectionale de Blameré située à Benon, selon les modalités habituelles, et de reconduire le versement de la recette obtenue de la coupe de bois 2024-2025, après déduction des frais de garderie et de la taxe foncière : 1/3 à la Coopérative Scolaire de Puyravault et les 2/3 restants à l'Amicale villageoise de Blameré.

6- Création de deux postes non permanents d'agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 03 janvier 2025 au 16 février 2025.

7- Projet effacement des réseaux rue de Vouhé, chemin des Combes, chemin du Vieux rail et route de la Chardonnière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural, l'étude de l'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique de la route de la Chardonnière, du chemin du Vieux rail, de la rue de Vouhé et du chemin des Combes.

8- Vérifications préalables de l'état des équipements (voiries, trottoirs, candélabres...) et espaces verts du lotissement "La Sablière" avant transfert amiable.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va procéder aux vérifications préalables, avant de lancer la procédure du transfert amiable à l'euro symbolique, des équipements (voirie, candélabres, réseaux ...) et des espaces verts du lotissement " La Sablière" dans le domaine public. Le conseil municipal prend acte.

9- Communauté de Communes Aunis-Sud : Autorisation à donner pour signer l'avenant n°1 à la convention au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols.

L'avenant n°1 à la convention permet de proposer aux communes de mutualiser l'instruction des demandes de déclaration et d'autorisations préalables en matière de publicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

10- Communauté de Communes Aunis-Sud : Présentation du projet Pôle Gare de Surgères.

Les travaux commenceront à partir de mi-décembre et se dérouleront en 6 phases sur environ 18 mois.

Plusieurs aménagements importants sont prévus : un nouveau parking pour les véhicules, des abris pour les vélos, des quais réaménagés pour les bus et une meilleure accessibilité pour les piétons et personnes à mobilité réduite. Il y aura également des espaces verts et des zones d'attente plus confortables ainsi qu'une passerelle piétonne qui sera un élément central, à la fois fonctionnel et esthétique. L'idée est de rendre ce lieu stratégique plus agréable et pratique pour les habitants et les usagers.

11- Plantation de haies en 2025.

Dans le cadre du programme EVA, le conseil municipal décide la date du samedi 15 février 2025 à 9h30, pour la plantation de haies, sur les parcelles nouvellement acquises par la commune et situées « impasse des Jardins ».

12- Travaux en cours et à venir.

- Les travaux des toitures de la mairie et de l'espace du vieux Château d'eau ont débuté semaine dernière et pour finir semaine prochaine.
- La réfection de la voirie du chemin du Grand Clos a été réalisée.

13- Animations : Distribution des paniers à nos aînés, spectacle de Noël, plantation, Vœux.

- Le 14 décembre, distribution des paniers garnis à nos aînés de 75 ans et plus.
- Le 15 décembre, spectacle de Noël pour les enfants à la salle des fêtes. Vous embarquerez avec Cablo et Toby à bord de leur fusée pour une exploration spatiale inoubliable.
- Le 11 janvier 2025 : à 11h30 vœux au personnel communal, à 16h30 plantation « 1 naissance – 1 arbre » route de Chambon (derrière le cimetière) et suivi à 17h, des vœux à la population à la salle des fêtes.

14- Divers.

- ✓ Monsieur le Maire informe que la commission « communication » prépare actuellement le magazine « les nouvelles pyratalles 2025».
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Virson, Bouhet et Puyravault ont envoyé un courrier commun au Préfet portant opposition sur le projet éolien sur les communes de Bouhet et Virson.

Date du prochain conseil municipal :

- Le 18 décembre 2024 à 20h.

Fin de séance : 22 heures 30

Raymond DESILLE
Président de séance



Marie-Laure FELIX
Secrétaire de séance

